

## ARRETE MUNICIPAL N°2023- 73

8 décembre 2023

### ARRETE RELATIF A L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE METZ

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour la bonne organisation du chalet de Noël du 18 au 22 décembre 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation ;

### ARRETONS

#### Article 1 :

Le stationnement est interdit sur la partie du parking rue de Metz, du lotissement « Clos du Pré la Dame », devant l'hôtel à hirondelles du 18 au 23 décembre 2023 inclus.

Cet emplacement est réservé au chapiteau et au chalet de Noël de l'association « Silly loisirs ».

Le stationnement des véhicules sera rétabli le samedi 23 décembre à 14h.

#### Article 2 :


Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Silly-sur-Nied.

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La gendarmerie de Courcelles-Chaussy

Fait à Silly-Sur-Nied, le 8 décembre 2023

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRIE DE SILLY SUR NIED' at the top and '(Moselle)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text. Below the seal, the words 'Signature et cachet' are printed in a bold, sans-serif font.

Signature et cachet